

## 05 Le premier coup de pioche est donné

À peine quelques jours s'étaient-ils écoulés après le vote du 18 décembre 1958, que la reconstruction des abattoirs de La Villette et la réalisation du marché unique des viandes entraient dans une phase active.

Dès le 6 janvier 1959, en effet, une ordonnance, deux décrets et un arrêté étaient publiés, instituant La Villette Marché d'intérêt national . Ces trois textes, comme le soulignèrent plus tard les membres de la Commission d'enquête parlementaire du Sénat, traduisaient la volonté exprimée en 1958 par le Commissariat général au Plan d'intégrer le marché de gros de La Villette dans le réseau de marchés d'intérêt national organisé en 1953, et remettaient en cause, par voie de conséquence, le modeste projet de modernisation des abattoirs de La Villette adopté par le Conseil municipal de Paris le 12 décembre 1957.

[afficher le dossier complet \(fichier pdf\)](#)